



CC de l'Aire Cantilienne (Siren : 246000764)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Chantilly
Arrondissement	Senlis
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/1994
Date d'effet	26/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Eric WOERTH

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	73, rue du Connétable
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60500 CHANTILLY CEDEX
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@ccac.fr
Site internet	www.ccac.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	46 243
Densité moyenne	308,20

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Apremont (216000224)	702
60	Avilly-Saint-Léonard (216000323)	930
60	Chantilly (216001404)	11 122
60	Coye-la-Forêt (216001719)	4 089
60	Gouvieux (216002790)	9 569
60	La Chapelle-en-Serval (216001412)	3 027
60	Lamorlaye (216003434)	9 308
60	Mortefontaine (216004275)	853
60	Orry-la-Ville (216004762)	3 501
60	Plailly (216004887)	1 713
60	Vineuil-Saint-Firmin (216006866)	1 429

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 13

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers, mise en place de la collecte sélective</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement, tri et valorisation des déchets ménagers</i> - Autres actions environnementales <i>Concertation et études concernant toute question ayant trait à la protection et à la mise en valeur de l'environnement concernant la population de la CC et touchant géographiquement au moins 4 territoires communaux. Ces études doivent se faire en cohérence avec le parc naturel régional Oise Pays de France.</i>
Sanitaires et social - Action sociale <i>création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles intercommunal</i>
Développement et aménagement économique - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Promotion globale de l'Aire Cantilienne ; Activité hippique : gestion, développement d'équipements et promotion de l'activité hippique ; Etude et mise en place d'une éventuelle maison de l'emploi dans le cadre de l'interterritoire ; Toutes actions de communication, d'animation, d'information et de formation à caractère intercommunal, qui s'avèreraient justifiées et bénéfiques aux entreprises de l'Aire Cantilienne à l'exception des opérations d'ordre strictement communal</i>

<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs</p> <p><i>Etude, réalisation et gestion de tout équipement culturel dont la capacité d'accueil excède les seuls besoins de la commune d'implantation et s'inscrit dans les orientations de la communauté de communes.</i></p> <p>- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs</p> <p><i>Etude, réalisation et gestion de tout équipement sportif dont la capacité d'accueil excède les seuls besoins de la commune d'implantation et s'inscrit dans les orientations de la CC. Cette définition exclut tout équipement existant au 1er juin 2006 exception faite : du centre aquatique intercommunal, situé 1 allée de la piscine à Gouvieux et de l'éco-station située à Lamorlaye qui sont déclarés d'intérêt communautaire.</i></p> <p>- Etablissements scolaires</p> <p><i>Participation financière à la gestion des collèges et leurs équipements dans le respect des compétences du conseil général</i></p>
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Organisation des transports urbains</p> <p><i>Transport public intercommunal : étude, réalisation et gestion d'un réseau de transport interurbain complémentaire aux réseaux communaux existant au 1er juin 2006</i></p>
<p>Développement touristique</p> <p>- Tourisme</p> <p><i>Etude, réalisation et gestion de tout équipement touristique dont la capacité d'accueil excède les seuls besoins de la commune d'implantation. Cette définition exclus tout équipement existant au 1er juin 2006 exception faite de la réalisation de pistes cyclables Coordination des animations en matière de tourisme sur le territoire de l'Aire Cantilienne à l'exception des actions strictement communales (la taxe de séjour reste de compétence communale)</i></p>
<p>Autres</p> <p>- Gestion d'un centre de secours</p> <p><i>Participations financières à la gestion des centre de secours et de lutte contre l'incendie au travers du service départemental d'incendie et de secours (centre de secours transféré au SDIS)</i></p> <p>- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage</p> <p><i>Création, aménagement et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune de Gouvieux, en conformité avec la localisation et le règlement intérieur adopté</i></p> <p>- Autres</p> <p><i>Aménagement de l'espace : Réflexions et études en commun à propos de toute question ayant trait à l'aménagement du territoire concernant la population de l'Aire Cantilienne et touchant au moins 4 territoires communaux : Toute action de communication, d'animation, d'information et de formation à caractère intercommunal qui s'avèrerait justifiée et bénéfique à la population de l'Aire Cantilienne et qui ont pour origine et concernent au moins 4 communes (à l'exception des opérations d'ordre strictement communales) ; Réalisation et gestion de toutes études et opérations qui seraient confiées conventionnellement à la communauté par une ou plusieurs communes adhérentes ; Etude, installation et maintenance de matériel de vidéosurveillance sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants ; Etude technique et financière de faisabilité du transfert des compétences eau et assainissement collectif et non collectif à la communauté de communes de l'Aire Cantilienne. Réflexions et études sur les questions liées à l'habitat et à la politique du logement sur le territoire de l'Aire Cantilienne Etude pour la création et la gestion de relais d'assistantes maternelles</i></p>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	Syndicat Mixte du Département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	760 322

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)